



C'est l'été, le moment de redécouvrir le droit à la déconnexion !!

Chez certains de nos clients respectueux du droit à la déconnexion ...

... si vous voulez envoyer un mail en dehors des heures de bureau (la nuit, le week-end), la messagerie vous propose de différer automatiquement l'envoi jusqu'aux prochaines heures ouvrées pour ne pas déranger inutilement vos correspondants !!

Une bonne idée pour la direction de Sopra Steria !

Pour rappel, vous n'êtes en principe pas tenu de répondre à votre management pendant vos congés ...



- Chérie, en vacances, moi je coupe tout !!
- menteur !!

Bonnes vacances !

Pourquoi la durée des arrêts de travail s'allonge depuis la crise sanitaire ?

Depuis la crise sanitaire, la durée moyenne des arrêts de travail a fortement augmenté, atteignant 21,5 jours en 2024 pour les salariés en CDI, soit 3 jours de plus qu'en 2022.

Après avoir analysés les données concernant plus d'un million de salariés, c'est le constat qu'on dressé les data-scientists du groupe de conseil et de courtage d'assurance Diot-Siaci.

Selon leur directrice, « Globalement, les salariés qui arrivent en entreprise sont majoritairement investis, mais **leur motivation est plus volatile, elle ne résiste pas notamment au manque de reconnaissance et au sentiment d'iniquité.**

Les arrêts longue durée (plus de 90 jours) représentent désormais plus de la moitié des absences, souvent liés à des risques psychosociaux comme le burn-out. Les moins de 35 ans sont plus touchés par l'absentéisme perlé (des arrêts courts et fréquents).

La maladie ordinaire reste la première cause, mais la fatigue et les troubles musculo-squelettiques sont en hausse. Le télétravail apparaît comme une solution partielle : 67 % des télétravailleurs estiment qu'il leur a permis d'éviter un arrêt.



Un salarié peut-il être licencié à cause de photos personnelles sur Internet ?

Des photos d'un couple posant près d'un léopard, un rhinocéros et un lion tués lors d'un Safari en 2015 ont circulé sur Internet, **et leur ont coûté leur emploi.**

En principe, chacun a le droit de choisir son mode de vie, mais, **un trouble caractérisé peut justifier le licenciement** non disciplinaire, en particulier dans certaines professions ...



J'y assure ! Ca va faire un effet bœuf sur Insta, ça !



Télétravail, ça se corse !

Allons-nous vers plus ou moins de télétravail ?

- **Derniers en date, à la Société Générale**, on est repassé de 2 jours de télétravail. D'un côté, certaines entreprises font machine arrière et réduisent désormais le nombre de jours de télétravail : à un seul, au risque de provoquer de multiples départs ... : C'est d'ailleurs perçu en interne comme un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi)
- D'un autre côté, les entreprises de services comme la nôtre continuent de **réduire fortement les surfaces de bureaux disponibles**, avec par exemple pour la seule région parisienne, une économie de 7M€ à la clef (voir notre newsletter de mai 25). Or, réduire les surfaces, c'est entériner plutôt le télétravail (ou nous entasser le plus possible ??).

La direction a choisi de bloquer l'accès à un troisième jour de télétravail, estimant que certains salariés le perçoivent comme un droit acquis, ce qui complique les ajustements en cas de crise projet.

Les managers rencontrent aussi des difficultés à piloter des équipes partiellement à distance, surtout lorsque l'autonomie fait défaut ou en cas de passation de compétences.

De plus, les formations en présentiel, bien plus conviviales et riches en échanges que celles faites à distance, peinent à attirer.

Pour les salariés, le télétravail reste une avancée majeure (gain de temps, d'argent).

Et avec les regroupements de site, les temps de trajet s'allongent. D'autres salariés choisissent d'habiter plus loin pour raisons financières et ils ont justement fait ce choix en tablant sur le télétravail : Le remettre en cause serait catastrophique pour eux !



A la CFE-CGC, il nous semble que réduire le nombre de jours de télétravail n'est vraiment pas une bonne idée.

Canicule, danger ! Adoptez les bons réflexes

- Penser à **boire souvent** (de l'eau, hein !), à vous reposer
- Signalez si votre lieu de travail (Client, Sopra Steria) n'est pas correctement climatisé
- Il est normal d'être fatigué et moins productif quand il fait très chaud : Signalez-le à votre manager si nécessaire
- A domicile ?? En général pas de clim' : **Pensez à vous réfugier dans un lieu climatisé** : Sopra, Client, voire Café calme ou bureau partagé près de chez vous



Mobilité douce On peut faire mieux !

- Chez certains de nos clients, le local vélo est équipé d'une **borne d'entretien** : **Une belle idée pour dépanner les cyclistes et un beau geste, à mettre en place de toute urgence sur nos sites !!**
- **Le plafond URSSAF** d'indemnisation annuelle des déplacements vélo, vélo électrique, trottinette est de 700€ par an. Sopra Steria ne rembourse que 400€ : **On a encore de la marge !! ...**





Ruptures Conventionnelles Connaissez vos droits !!

Cas réel signalé à vos représentants CFE-CGC :

- **Votre responsable RH ou votre directeur de BU vous propose un point de situation sans vous communiquer d'ordre du jour précis.**
- Et vous découvrez lors de cet échange que le but de cet entretien était de vous proposer une rupture conventionnelle (RC) !
- Au-delà du choc que cela peut représenter pour vous, **c'est illégal**, car vous avez le droit de vous faire accompagner par un représentant syndical, or si vous ne connaissez pas l'objet de cet entretien, c'est impossible à organiser.

Sachez que vous avez parfaitement le droit de refuser cette RC, et que votre responsable n'a pas le droit de vous menacer de quelques représailles que ce soit (mission éloignée, sans rapport avec vos compétences, très difficile, etc.) !!

Il est fréquent que votre responsable vous mette la pression pour prendre une décision rapidement, en indiquant que cette offre n'est valable que 3 ou 5 jours : C'est une tactique de manipulation pour vous empêcher de prendre le temps de réfléchir et de peser le pour et le contre. Souvent également, l'offre financière qu'on vous fait miroiter est juste le minimum légal : Vous n'aurez pas moins si vous acceptez dans un mois.

Si vous envisagez d'accepter, ne le faites que si avez déjà un projet pour la suite. En particulier, si vous avez de la séniorité (par exemple, plus de 50 ans), pensez à toutes les années qu'il vous reste à couvrir avant votre retraite et ne vous laissez pas éblouir par une indemnité qui ne couvrira en général qu'une toute petite partie de cette durée.

Concrètement, je fais quoi si ça m'arrive ?

Contactez au plus vite votre représentant syndical CFE-CGC pour être mieux protégé.

Pensez aussi à adhérer à la CFE-CGC pour bénéficier de nos avocats spécialisés en droit du travail

Taux de ruptures conventionnelles à Sopra Steria – Rappel



Great Place To Work ?



Tenez, vous avez de la chance ! si vous signez la Rupture Conventionnelle maintenant, je vous offre des fleurs

Université d'été du Conseil Pas cette année !!

Chaque année, vers la fin Août, toutes les entités conseil France et quelques entités hors France (Uk, Allemagne, ...) avaient l'habitude de se réunir toute une journée pour une université d'été du conseil. 1.500 participants et l'occasion de passer des messages à tous sur le rôle du conseil dans l'entreprise, de réfléchir à son métier et à ses pratiques ... Parfois aussi l'occasion de faire rêver les jeunes recrues et de tenter de les fidéliser ...

Mais cette année, le marché reste difficile, incertain, et la rentabilité de l'entreprise n'est pas garantie. Alors la direction a choisi de la supprimer. **Economie** : Plusieurs millions d'euros selon nos estimations.

La CFE-CGC espère que ces économies profiteront bien aux salariés



La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juillet 2025

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discrétion à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la CFE-CGC est forte de ~~150.000~~ 160.000 adhérents (*)
Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!
La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)
- Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres
- Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.
A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone

Ou en ligne :

<http://www.fici-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

Nom : _____
 Prénom : _____
 Mail : _____
 Tél : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vos représentants - Contactez-nous en toute discrétion

- François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria
- Frédéric GIZARD : Tours / Le Mans
- Patricia ANDASSE : Paris Latitude
- Sylvie GEGOUT : I2S
- Fabrice CORDONNIER : Lille
- Jacques BERHOCOIRIGOIN : Toulouse



- Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria
- Laurent VAYSSIERE : Sopra Steria
- Pascale CHEHIKIAN : Lyon Grenoble
- Thierry TZONOS : Sopra Steria - Nice
- Libia ACERO BORBON : HR Software
- Jean-Noël CHALOPIN : HR Software